



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2012, Université de Lorraine. hceres-02036705

HAL Id: hceres-02036705

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036705>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université de la Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie et gestion

Demande n° S3LI130004645

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Nancy (IPAG) et Metz (UFR Droit).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Administration publique* de l'Université de Lorraine (UDL) a été mise en place en 2005. Elle est l'une des trois mentions de licence orientée vers le droit, avec la mention *Droit* et la mention *Droit-Economie*. Elle complète ainsi l'offre de formation de l'UDL en proposant une mention dont l'objectif principal est de préparer les étudiants à préparer les concours de la fonction publique, notamment ceux de catégorie A, tout en leur permettant de poursuivre leurs études en master.

L'accès à cette mention de licence est possible après avoir validé les quatre premiers semestres d'une licence ou d'un diplôme au moins équivalent (Brevet de technicien supérieur -BTS- ou Diplôme universitaire de technologie -DUT- par exemple) et franchi la sélection d'entrée sur dossier. Elle est organisée sur les deux derniers semestres d'une licence autour des matières essentielles pour les concours auxquelles s'ajoutent des renforts méthodologiques.

Cette mention de licence comporte deux parcours : le premier porte sur les *Métiers du secteur public* et constitue une véritable préparation concours ; le second porte sur la *Culture politique* et se présente comme étant un complément méthodologique à la licence mention *Droit* en matière de culture générale et de science politique.

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire, tant par la présence d'enseignants-chercheurs de plusieurs disciplines que par celle de nombreux professionnels extérieurs.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est renseigné de manière globalement satisfaisante. Néanmoins, il manque certaines informations qui auraient permis de mieux expertiser cette mention (comme à propos du taux de réussite aux concours ou du devenir des sortants non diplômés, qui représentent tout de même 31 % d'une promotion, et ce même si le dossier mentionne la mise en place d'une préparation aux concours de catégorie B qui semble orientée pour les étudiants en situation d'échec). De même, la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et celle de l'Annexe descriptive au diplôme (ADD) ne sont pas correctement renseignées et donc peu utilisables (les codes ROME - Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois - ne sont pas à jour).

La cohérence d'ensemble entre les deux parcours de la mention *Administration publique* fait défaut, d'autant que si le dossier propose des données relatives aux parcours *Métiers du secteur public*, il est sensiblement plus avare d'informations sur le parcours *Culture politique*, en dehors de sa finalité complémentaire à une licence mention *Droit*. Il manque aussi une certaine harmonisation entre les deux lieux de délivrance du diplôme, élément probablement dû au fait que la formation relève de deux structures différentes (IPAG - Institut de préparation à l'administration générale - à Nancy et UFR - Unité de formation et de recherche - de Droit à Metz).

Le projet pédagogique est bien construit pour le parcours *Métiers du secteur public*, avec des objectifs clairement annoncés : réussite aux concours et poursuite d'études en master, ce qui est le cas pour la majorité des étudiants. La maquette de la formation correspond à ces objectifs. Des dispositifs d'évaluation de la formation ont été mis en place et ont servi à l'équipe pédagogique qui en a tiré plusieurs enseignements.

Cette mention de licence comporte plusieurs dispositifs d'aide à la réussite, aussi bien en amont avec des actions menées en matière de population entrante que pendant le cursus (travaux dirigés - TD - de soutien, tutorat pédagogique, TD méthodologiques), avec un réel accompagnement sur le projet professionnel (conférences métiers, centre d'information au sein de l'IPAG Nancy, etc.). De même, l'insertion professionnelle est facilitée par la possibilité de faire un stage de six semaines depuis 2010 (qui deviendra obligatoire en 2013). Cependant, quelques informations manquent (notamment des données sur la situation actuelle en la matière) pour se rendre réellement compte de l'apport du stage.

Les enjeux de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études sont ceux qui soulèvent le plus d'interrogations au vu du dossier. Toutes les données permettant de vérifier la réalité tant de la réussite aux concours qu'après une poursuite en master ne sont pas disponibles, alors même que 80 % d'une promotion poursuit en master et qu'il est indiqué 100 % d'insertion professionnelle après la licence, ce qui mériterait quelques explications. La situation est d'autant plus étonnante que le dossier atteste une bonne connaissance de la population entrante et l'existence d'un observatoire.

L'équipe pédagogique est réellement pluridisciplinaire. Les professionnels extérieurs sont très présents (28 %), mais il faut quand même relever qu'il manque une certaine diversité au sein de ces professionnels, qui viennent très largement de la fonction publique d'Etat. Il est possible de le regretter au regard de la diversité des concours. Des organes de pilotage ont été mis en place, même si la présence d'un conseil de perfectionnement n'apparaît pas. Ils ont permis à l'équipe pédagogique de tirer les enseignements des différentes évaluations réalisées, tant en interne qu'en externe. Enfin, il est dommageable que le dossier ne mette pas plus en avant la formation tout au long de la vie, car les fonctionnaires ou les salariés pourraient trouver là une formation leur permettant de progresser dans leur carrière.

- Points forts :

- La forte implication des intervenants extérieurs.
- Un bon accompagnement pour l'aide à la réussite et au projet professionnel, avec la présence de certifications complémentaires en langue et en informatique.

- Points faibles :

- Le suivi insuffisant de l'insertion professionnelle (taux de réussite au concours non fourni alors que les étudiants ne sont pas très nombreux) ou de la poursuite d'études des étudiants sortants (taux sans explications).
- Une harmonisation insuffisante entre les deux parcours de la mention (le parcours *Culture politique* apparaît comme déconnecté du parcours *Métiers du secteur public*).
- Un certain manque de diversité des intervenants extérieurs.
- Le caractère peu utilisable de la fiche RNCP et de l'ADD.

Recommandations pour l'établissement

Il serait utile de mieux relier les deux parcours de cette mention. La mise en place d'un conseil de perfectionnement participerait à l'amélioration du pilotage général de la mention et de ses deux parcours.

Il serait également envisageable de diversifier davantage les profils des professionnels présents, notamment en termes de fonction publique d'origine.

Une attention plus soutenue pourrait être portée au suivi des étudiants sortant non diplômés ainsi qu'aux données permettant de connaître la réussite aux concours.

Enfin, la fiche RNCP et l'ADD pourraient être mieux renseignés. Quant à l'autoévaluation, elle pourrait être mieux utilisée.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	55	47	65	70 Nancy 38 Metz	59 Nancy 42 Metz
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	94,55%	100%	98,46%	97,14 Nancy 100 Metz	100 Metz
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)					
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	22,22%	33,33%	63,89%	64,71 Nancy 15 Metz	25% Metz
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	55,14%	71,42%	83,33%	100%	

	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			529 Nancy 521 Metz
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			100%
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			11 Nancy 5 Metz
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			459 Nancy 377 Metz
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			70 Nancy 144 Metz



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie et gestion

Demande n° S3LI130004645

L'équipe pédagogique a bien pris connaissance des appréciations et recommandations transmises par le comité d'évaluation de l'AERES. Les points faibles identifiés et les remarques formulées dans l'évaluation sont repris et les réponses apportées successivement.

- « L'annexe ADD est mal renseignée. »

Réponse : L'annexe ADD a été finalisée et sera transmise à la DGESIP pour compléter le dossier d'habilitation.

- « L'annexe RNCP est mal renseignée. »

Réponse : La fiche RNCP a été finalisée et sera transmise à la DGESIP pour compléter le dossier d'habilitation.

- « La cohérence d'ensemble entre les deux parcours de la mention Administration publique fait défaut, d'autant que si le dossier propose des données relatives aux parcours Métiers du secteur public, il est sensiblement plus avare d'informations sur le parcours Culture politique, en dehors de sa finalité complémentaire à une licence mention Droit. »

Réponse : Le parcours Culture Politique de Nancy a été conçu avant tout comme une opportunité, dont le besoin avait été exprimé, de compléter la formation de L3 Droit pour les étudiants visant à obtenir une culture dans le domaine politique ou des premiers modules d'enseignement en méthodologie concours, en fonction de leur projet professionnel, en particulier pour préparer, à terme, les concours de la Fonction publique. Les étudiants concernés sont des étudiants de la filière Droit, qui choisissent dans leur système d'UE de valider certaines d'entre elles dans le cadre offert par la LAP dans le parcours « métiers du secteur public », afin d'obtenir une double licence. La plupart de ces étudiants prolongent leur cursus dans la filière Droit et certains s'inscrivent, après l'obtention d'un master 2, à l'IPAG en formation préparation aux concours non diplômante.

La cohérence se situe dans « l'environnement concours » proposé à ces étudiants : conférences sur les métiers, accès aux annales, aux calendriers et aux rapports de jurys des concours, préparation intensive aux oraux en cas d'admissibilité.

- « L'équipe pédagogique est réellement pluridisciplinaire. Les professionnels extérieurs sont très présents (28 %), mais il faut quand même relever qu'il manque une certaine diversité au sein de ces professionnels, qui viennent très largement de la fonction publique d'Etat. Il est possible de le regretter au regard de la diversité des concours. »

Réponse : Les professionnels intervenant dans le cadre de la LAP y enseignent la discipline au cœur de leur métier, en particulier en ce qui concerne des domaines tels que le droit administratif et les finances publiques, ce qui explique leur provenance. Toutefois, les intervenants en méthodologie, dont la liste détaillée n'a pas été fournie dans le dossier, sont pour la plupart issus de la fonction publique territoriale, ce qui permet de diversifier les sujets traités, par exemple dans les dossiers de note de synthèse.

De plus, pour les étudiants admissibles à un concours, nous faisons appel au vivier de professionnels de l'IPAG pour des préparations orales des candidats en fonction des grands domaines des concours présentés par nos étudiants (territorial, finances publiques, sécurité défense, affaires sanitaires et sociales, IRA, ...).

Statistiquement, sur l'ensemble des concours passés et des résultats d'admissibilité et d'admission enregistrés, seuls 15 à 30 % de ceux-ci, selon les années, concernent les concours territoriaux. Une majorité des étudiants se présentent à des concours centraux, moins d'une moitié à des concours territoriaux, compte tenu des aléas et des délais, parfois longs, pour l'obtention d'un poste dans une collectivité.

- « *Il est dommageable que le dossier ne mette pas plus en avant la formation tout au long de la vie, car les fonctionnaires ou les salariés pourraient trouver là une formation leur permettant de progresser dans leur carrière.* »

Réponse :

La LAP de METZ accueille un pourcentage non négligeable d'étudiants en formation continue.

La LAP de Nancy accueille chaque année un ou deux fonctionnaires en formation continue. Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, la plupart des fonctionnaires en poste, s'orientent vers la préparation aux concours internes mise en place par l'IPAG, et se déroulant tous les samedis de l'année universitaire. Chaque année, entre 5 et 10 de ces 50 fonctionnaires disposent d'un congé-formation. Selon leur formation initiale et les concours préparés, une formation « à la carte » leur est proposée, plusieurs de ces fonctionnaires suivent des modules en LAP.

Par ailleurs, à Nancy, au cours des dernières années, plusieurs dossiers de VAE ont été introduits pour valider une LAP ; dans ce cadre, une demande de VAE s'est traduite par l'obtention de la LAP.

-« *La mise en place d'un conseil de perfectionnement participerait à l'amélioration du pilotage général de la mention et de ses deux parcours.* »

Réponse : Le Conseil d'administration de l'IPAG remplit déjà, pour une part, ce rôle, puisqu'il inclut huit représentants d'administrations centrales et de collectivités territoriales. De plus, des réunions pédagogiques et une réunion annuelle des enseignants, du personnel administratif et des étudiants pour remplir la fiche qualité, sont également organisées, permettant des échanges entre universitaires et professionnels.

Nous retenons le principe de créer un conseil de perfectionnement qui sera spécifiquement en charge de traiter du pilotage de la mention et de ses deux parcours. Le contenu des réunions précitées sera modifié en conséquence.

- « *Le suivi insuffisant de l'insertion professionnelle (taux de réussite aux concours non fourni alors que les étudiants ne sont pas très nombreux) ou de la poursuite d'études des étudiants sortants (taux sans explications).*

Réponse : Les tableaux insérés dans le dossier ont été fournis pour Nancy par l'Observatoire de la vie étudiante de l'Université qui réalise des enquêtes auprès des étudiants et, pour Metz, par les responsables de la filière après enquêtes.

Le taux d'insertion professionnelle publié par l'Observatoire est de 100 % pour 2009-2010 car tous les étudiants ayant répondu à l'enquête et ne poursuivant pas leurs études étaient insérés. Les années précédentes le taux se situait entre 57 et 83 %. Ce taux est à analyser, simultanément, avec le taux de poursuite en deuxième cycle universitaire, qui a varié à Nancy entre 22 et 64 % et à Metz s'est élevé à 15 et 25 %.

Pour tirer des enseignements de ces taux et éviter des biais, nous avons fait remarquer à l'Observatoire qu'il conviendrait de préciser le nombre d'étudiants ayant répondu au questionnaire et de ne pas tenir compte uniquement de la poursuite d'études précitée. En effet, environ 20 % des étudiants de LAP de Nancy, issus de filières Lettres et sciences humaines et disposant d'un diplôme master 1 ou 2 s'inscrivent, après leur année de LAP, s'ils n'obtiennent pas de concours, en IPAG préparation aux concours externes non diplômante et ne sont donc pas comptabilisés comme poursuivant des études.

Pour compléter les résultats enregistrés par l'Observatoire sur l'insertion, l'IPAG assure le suivi des résultats de ses étudiants aux concours administratifs, et en particulier ceux des étudiants de LAP.

Les chiffres sont obtenus par deux enquêtes réalisées par l'IPAG auprès de tous ses étudiants en fin d'année t et en fin d'année t+1, ainsi que par le dépouillement des résultats aux concours publiés par listes, sachant que des concours relevant de la défense et de la sécurité ne sont accessibles qu'avec des codes d'inscription ; les résultats présentés ci-dessous sont donc sous-évalués et pour une part liés aux taux de réponse des étudiants (de l'ordre de 30%).

Pour les années concernées par le précédent contrat quadriennal, les nombres d'étudiants inscrits en LAP à Nancy et admis à un concours administratifs, et ainsi insérés, ont été les suivants :

- 2008-2009 : 8
- 2009-2010 : 13
- 2010-2011 : 7
- 2011-2012 : 2

Les admissions des étudiants d'une promotion sont enregistrées sur plusieurs années après leur inscription en LAP. Pour une majorité d'entre eux, les étudiants de LAP sont admis à des concours de catégorie A, parfois à plusieurs concours simultanément. Les admissions des étudiants des dernières promotions vont augmenter progressivement au fil des publications de résultats, les admissions se faisant en cours d'année de formation pour quelques étudiants et pour les autres, une, deux ou trois années après leur sortie de LAP. Ces données doivent être rapportées au nombre d'étudiants présents aux examens, entre 31 et 47 selon les années, le taux d'abstention figurant dans la fiche de synthèse formation publiée par l'Observatoire et jointe au dossier d'habilitation étant de l'ordre de 34 %.

Par ailleurs, certains étudiants s'insèrent professionnellement sous deux autres formes : dans la Fonction publique, en particulier territoriale, par voie contractuelle, et dans le secteur privé.